



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 539-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, aux personnes intéressées, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 2 avril 2025 à la salle du Conseil municipal sise au 14, rue des Loisirs, les membres du Conseil municipal ont adopté à l'unanimité la version finale du règlement intitulé :

**RÈGLEMENT N° 539-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 483-2019 DE LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER DES
DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMPENSATIONS POUR
FINS DE PARCS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT**

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

**DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 23^{ième} JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX
MILLE VINGT-CINQ.**

ANNE-MARIE DION

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, ANNE-MARIE DION, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de l'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 23^{ième} JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.



ANNE-MARIE DION

Directrice générale et greffière-trésorière